

Mise en œuvre du PMI'e : La Métropole de Lyon installe des chargés de liaison entreprises emploi

Ce 19 septembre, le Conseil de la Métropole a adopté une délibération emblématique des nouvelles orientations du PMI'e (Programme Métropolitain d'Insertion pour l'emploi) : la mise en place des premiers chargés de liaison entreprises-emploi (CLEE).

Installés sur trois territoires pilotes (Villeurbanne, Lyon 9eme et 5eme, et Ouest nord –Techlid), ces chargés de mission auront un rôle d'intermédiaire et de coordination : ils devront d'une part établir des relations avec le monde économique pour mobiliser les entreprises sur la problématique de l'insertion et d'autre part, remonter vers les acteurs de l'insertion les besoins des entreprises.

Dans la pratique, ils devront rapprocher permettre aux personnes en insertion de se rapprocher des besoins des entreprises : proposer une expertise d'intermédiation, un accompagnement dans le recrutement, et ensuite dans le quotidien pour sécuriser les emplois, en particulier les premiers temps (respect des horaires, savoir-être, etc.) ;

9 emplois de chargés de mission seront créés d'ici 2017 et seront positionnés tant que possible dans la même structure que les développeurs économiques.

Pour ce faire, la Métropole accorde donc une subvention de 51 400 € à la ville de Villeurbanne, et une subvention de 48 125 € à la ville de Lyon. Le poste situé à Ouest-nord Techlid bénéficiera lui d'une subvention FSE (Fond de Solidarité Européen).

LE PMI'e

Pour rappel, depuis le 1^{er} janvier 2015, la Métropole de Lyon assure l'exercice des compétences assurées auparavant sur son territoire par le Grand Lyon et par le Département du Rhône. A ce titre, **elle est responsable de la mise en œuvre du Revenu de Solidarité Active (RSA)**, et du développement d'une politique d'insertion en direction de ce public.

Cette prise en charge suppose désormais pour la Métropole de Lyon l'exercice de 4 actions majeures :

- Administrer et payer l'allocation RSA ;
- Organiser la prise en charge des bénéficiaires du RSA et notamment leur accompagnement ;
- Élaborer un programme métropolitain d'insertion permettant l'organisation des parcours d'insertion des personnes ;
- Coordonner l'action de l'ensemble des partenaires et organiser la gouvernance par la conclusion d'un pacte territorial pour l'insertion entre, a minima, les partenaires institutionnels de la politique d'insertion : Etat, Région, Métropole, plan local pour l'insertion et l'emploi (PLIE).

La création de la Métropole a représenté une opportunité : celle de développer des synergies nouvelles entre politiques de développement économique et politiques d'insertion. L'objectif du PMI'e, outil inédit en France, est ainsi d'exploiter l'ensemble des opportunités d'accès à l'emploi que le territoire, ses acteurs et les compétences métropolitaines, peuvent offrir.

La Métropole de Lyon propose a structurer son action en matière d'insertion et d'emploi autour des 3 orientations stratégiques prioritaires suivantes :

- Favoriser l'insertion par les entreprises :
- Mettre en activité tous les bénéficiaires
- Mettre en œuvre une Métropole exemplaire